

Votants : 78  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 22 mai 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 2 juin 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er juin 2015

### TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Sophia MARC, Marie-Christelle BOUCHERY à Gérard GIBault, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Yamina BOUDAHMANI, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Rabah LAICHOURE à Michel PANIER, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Simon LAPLACE, Alain PIVETEAU à Bruno JUGE, Dominique SIX à Michel PAILLEY, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

#### Titulaires absents suppléés :

#### Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Fabien SAFANJON

#### Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOUIIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER JUIN 2015**

#### **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Afin de prendre en compte les évolutions apportées au Contrat de Délégation de Service Public d'exploitation des transports urbains de la CAN depuis la signature du contrat et de ses avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 la passation de l'avenant 5 a pour objectifs :

1. La révision de la consistance de l'offre de transport sous-traitée sur la ligne M pour la période 1er janvier au 31 décembre 2013, en correction d'une erreur matérielle sur les kilomètres dans l'avenant n°4 à la convention de DSP pour un montant de 53 628€ de contribution (€ 2010)
2. La modification de la consistance de l'offre de transport sur le réseau Chrono TAN pour la période de novembre 2014 à août 2016 :
  - Lignes ChronoTan : optimisation d'offre en période de vacances scolaires avec application de l'offre du samedi scolaire (fréquence 30 minutes),
  - Les lignes TransTan circuleront en période scolaire aux horaires du samedi scolaire avec des renforts en heure de pointe,
  - L'offre CitiTan reste inchangée.

Soit 112 230 kilomètres d'offres économisés et 2 943,20 heures économisées en année pleine et ainsi une économie de contribution en année pleine de 100 317€ (€ janvier 2010).

3. Les modifications de l'offre périurbaine et scolaire à partir de septembre 2014 et pour la durée du contrat.

Ces ajustements marginaux d'offre, réalisés au titre des articles 9.1 et 9.2 du contrat de DSP n'ont pas d'impact sur la contribution de la CAN.

4. Les modifications de l'offre TPMPR à compter de janvier 2014 pour prendre en compte l'extension de l'offre aux 16 nouvelles communes.

Le service TPMPR est étendu à ces communes et est évalué à 30 000 kilomètres commerciaux en sous traitance par année pleine.

L'impact est ainsi de 54 201€ (€ janvier 2010) de contribution supplémentaire en année pleine.

5. L'impact de non homologation de la proposition tarifaire du délégataire pour les nouveaux tarifs au 1er juillet 2014, au réel des impacts pour un montant estimé en 2014 à 4 998€ (€ 2010) sur 6 mois.
6. L'impact sur la DSP de la gestion par le délégataire de ventes de titres scolaires sur les lignes réalisées en affrètement par le département des Deux Sèvres, suite à l'extension du PTU aux communes composant la Plaine-de-Courance et de Germond Rouvre.

Cette nouvelle attribution du délégataire entraîne des recettes complémentaires ainsi que des charges de gestion, soit un montant de contribution de la Communauté d'Agglomération du Niortais minorée de 54 499€ en 2015 (année pleine valeur € 2010).

7. L'impact de l'opération commerciale de gratuité sur le réseau TAN et au renforcement de l'offre trois samedis consécutifs de décembre 2014 avec une charge pour collectivité de 8 657€ (€ valeur janvier 2010).
8. La correction d'une erreur dans le calcul du montant de la contribution complémentaire destinée prendre en compte l'absence d'actualisation des tarifs au 1er juillet 2012, en faveur de la CAN, soit un montant de 58 179€ (€ janvier 2010) par année du 1er juillet 2012 à 2016.
9. La substitution de la personne publique délégante pour la gestion et l'exploitation de la Centrale de Mobilité des Deux-Sèvres, compte tenu de la création du Syndicat mixte de transport des Deux-Sèvres, à effet du 1er juillet 2013.

Cette mesure est sans impact sur la contribution de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

10. Acter les mesures d'amélioration du contrôle de titres et de lutte contre la fraude

Les objectifs sont principalement de :

- contrôler un nombre de courses par produit (Chronotan, Transtan, Intertan, Cititan, Scoltan) et par trimestre en fonction des fréquentations observées,
- contrôler les lignes affrétées au département (lignes pénétrantes sur les Origines Destinations urbaines conformément aux dispositions de la convention d'affrètement CAN/ CG des Deux Sèvres),
- contrôler toutes les lignes et d'ajuster la répartition au sein de chaque produit en fonction des besoins,
- contrôler l'offre sur toutes les périodes et jours de la semaine,
- assurer une meilleure présence sur le territoire et une action préventive,
- contrôler la qualité de l'offre, du service,
- contrôler les titres de transport.

Le nouveau système de contrôle prend effet à compter du 1er octobre 2014.

11. La mise à jour la convention de mise à disposition de personnel du Groupe TRANSDEV à la SEMTAN à effet du 1er janvier 2014.

Cette mesure est sans impact sur la contribution de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

12. Prise en compte de l'enquête Origines Destinations réalisée par la CAN et modification en conséquence du budget marketing et communication contractuel du délégataire en 2015 pour un montant de 40 000€ valeur € janvier 2010, en économie de contribution financière forfaitaire.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150601-C33-06-2015-DE Date de télétransmission : 04/06/2015 Date de réception préfecture : 04/06/2015
--

L'impact total de l'avenant 5 sur la contribution financière forfaitaire de la CAN versée au Délégué est donc de - 410 259€ (valeur janvier 2010).

Par ailleurs, au titre de la non répercussion sur les usagers de la hausse de TVA de 7% à 10% du 1er juillet au 31 décembre 2014, un montant de 28 295 € valeur 2014 non actualisable a été estimé. Il sera en une fois et sur la base des justificatifs comptables et fiscaux remis par le délégué au titre de l'exercice comptable 2014 définitif.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de l'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public signé entre la CAN et la SEMTAN,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

**Motion adoptée par 64 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 7.**

Pour : 64  
Contre : 7  
Abstention : 7  
Non participé : 0

**Alain LECOINTE**

**Membre du Bureau Délégué**